

FRAP RATS**- 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE**

<i>Nom commercial:</i>	FRAP RATS
<i>Usage:</i>	Rodenticide.
<i>Apparence:</i>	Blé dur de coloration rouge.
<i>Identification de la société:</i>	LIPHATECH S.A.S
<i>Adresse:</i>	Bonnell BP 3 – 47480 PONT-DU-CASSE - FRANCE
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 33 553 693 570
Numéro d'urgence (24 h):	+33 145 425 959
<i>Numéro de fax:</i>	+ 33 553 693 579
<i>Adresse mail :</i>	fds@desangosse.com

- 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé « **R52/53** » selon la Directive Européenne 1999/45 et ses adaptations.
Ce produit est classé « **Xn - R22** » selon la décision d'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par le Ministère de l'Agriculture en France.

La matière active contenue dans ce produit pourrait gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée. Elle a des propriétés antivitaminique K et son absorption ou son ingestion peuvent causer des troubles de la coagulation du sang se traduisant par le syndrome hémorragique. Voir partie premiers secours ci-dessous.

- 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Appât anti-rongeurs coloré en rouge. Blé dur contenant 25 mg/kg (0.0025%) de Diféthialone (Numéro CAS 104653-34-1). Les autres composants sont d'ordre alimentaire.

- 4 – PREMIERS SECOURS**SYMPTÔMES D'INTOXICATION**

Symptômes cliniques : saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

Symptômes biologiques : sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.

En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité. Voir l'antidote ci-dessous. A noter que les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'intoxication.

CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder l'oeil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'oeil.
- Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessus.

INHALATION:

- Non applicable.

- 4 – PREMIERS SECOURS (suite)**CONTACT AVEC LA PEAU:**

- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- Surveiller pour les symptômes décrits ci-dessus.

INGESTION :

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre anti-poison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

AVIS MEDICAL :

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. Antidote : la vitamine K₁ spécifique (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K₁ (vitamine K₃ : ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DEMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K₁, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

- 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il n'y a pas de dangers particuliers relatifs au feu. La substance n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable, n'est ni oxydante ni explosive et ne dégage pas d'excès de volume de gaz en chauffant.

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

DANGERS D'EXPOSITION SPECIFIQUE : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LA LUTTE : Un équipement normal de lutte contre l'incendie.

- 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS PERSONNELLES : Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires à la manipulation et au stockage et au contrôle de l'exposition présentes dans cette fiche.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Nettoyage (voir ci-dessous). En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

NETTOYAGE : Rassembler ou ramasser la préparation dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

- 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Pas de contrôle particulier requis.

STOCKAGE : Stocker en sécurité. Garder la préparation éloignée de la nourriture et hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage original.

Rubrique I.C.P.E. : Non classé

USAGES SPECIFIQUES : En tant qu'appât anti-rongeurs prêt à l'emploi.

- 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION : Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour la matière active.

CONTROLE D'EXPOSITION PROFESSIONNEL : Ce produit est nocif en cas d'ingestion, les utilisateurs doivent prendre conscience que la matière active peut gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non applicable.

PROTECTION DES MAINS : Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

PROTECTION DES YEUX : Ce produit est un blé dur non poussiéreux, non irritant et qui n'engendre pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si elle est correctement utilisée.

PROTECTION DE LA PEAU : C'est du blé dur non poussiéreux, non irritant et non sensibilisant. Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

En cas d'utilisation fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

- 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : blé dur coloré en rouge

ODEUR : caractéristique du grain

POINT ECLAIR : non applicable aux préparations solides

FLAMMABILITE: pas hautement inflammable

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION : 234,5°C

PROPRIETES OXYDENTES : non oxydant

EXPLOSIVITE : non explosive

VALEUR DU pH : pH 6,4 pour 1 % de dispersion aqueuse à 25°C.

DENSITE : 0,72 g/cm³

SOLUBILITE DANS L'EAU : non miscible

- 10 – STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : La préparation est stable dans les conditions normales de conservation.

CONDITION À EVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

MATERIEL A EVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

- 11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGÛE : Etudes menées sur la préparation

DL₅₀ voie orale – chez le rat > 5000 mg/kg de rat.

DL₅₀-voie dermale – chez le lapin > 2000 mg/kg de lapin.

CL₅₀ par inhalation – non applicable pour le blé.

Irritation des yeux – Non irritant.

Irritation de la peau – Non irritant.

Sensibilisation – Non sensibilisant.

TOXICITE PAR DOSE REPETEE : Etudes menées sur la matière active

90 jours chez le rat : LOAEL = 4 µg/kg de rat/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

90 jours chez les chiens : LOAEL = 20 µg/kg de chien/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

La matière active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

DONNEES CANCERIGENES : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

DONNEES MUTAGENES : Pas d'effet mutagène mis en évidence in vivo ou in vitro.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Pas d'effet toxique mis en évidence sur la reproduction.

AUTRES COMMENTAIRES : La matière active est un rodenticide anticoagulant puissant qui a des effets toxiques cumulatifs dus à l'activité antivitaminique K.

- 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ECOTOXICITE :

Information écologique sur la matière active Diféthialone

TOXICITE AQUATIQUE AIGÛE

LC₅₀ – Poisson (96 h.): max 75 µg/L (*Leponis Macrochirus*), 51 µg/L (*Oncorhynchus Mykiss*)

CbE₅₀ – Algue (96 h.): 65 µg/L

CE₅₀ – Daphnia magna (48 h.): 4.4 µg/L

La substance est par conséquent très toxique pour les organismes aquatiques.

- 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)**TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Ver de terre NOEC Aiguë : 500 mg/kg de terre
 LOEC Aiguë: 62.5 mg/kg de terre
 CL₅₀ Aiguë: > 1000 mg/kg terre

TOXICITE SUR L'OISEAU

DL₅₀ orale aiguë – 23.5 mg/kg de poids vif (Caille du Japon), 0.264 mg/kg de poids vif (Colin de Virginie)

Régime alimentaire à court terme (30 jours) CL₅₀ – 1.94 mg/kg de nourriture (Colvert), 0.56 mg/kg de nourriture (Colin de Virginie)

MOBILITE

La substance est fortement et rapidement absorbée par la terre. Même si elle est indirectement rejetée sur la terre en petites quantités, il est peu probable qu'elle pénètre la surface de la terre et improbable qu'elle atteigne la nappe phréatique en quantités importantes.

PERSISTENCE ET DEGRADABILITE

La substance n'est pas considérée comme étant biodégradable dans les conditions environnementales ou lors de procédés de traitement des eaux d'égouts. L'hydrolyse et la photolyse ne sont pas supposées être des procédés significatifs dans l'environnement. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT₅₀ > 1 an dans les conditions aérobiques et n'est pas supposé se volatiliser ou persister dans l'air en quantités importantes.

LE POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Le Log Pow Octanol/eau est de 6,3 ce qui indique qu'il y'a un potentiel à la bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

AUTRES EFFETS INDESIRABLES

À ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

- 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

PREPARATION : La préparation est un raticide qui entraînera la mort en cas d'ingestion par les animaux domestiques ou sauvages. Il est par conséquent nécessaire de prendre soin et de s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour ne pas mettre exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés. Le produit ne peut pas être neutralisé en toute sécurité. Ne pas le jeter aux ordures ménagères, se référer à la réglementation locale et environnementale (par exemple : le porter dans une déchetterie pour élimination). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

EMBALLAGE : L'emballage vide ne doit pas être utilisé pour d'autres usages et doit être éliminé de préférence via un système de collecte spécifique ou dans une déchetterie ou bien encore dans la poubelle d'ordure ménagère, ceci en fonction de la réglementation locale et environnementale.

- 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'a pas de classification relative au transport.

- 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

➤ **Classification selon la Directive Européenne 1999/45/CE et ses adaptations :**

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

➤ **Classification selon la décision d'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par le Ministère de l'Agriculture en France :**



Xn : Nocif.

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

➤ **Conseils de prudence :**

S 1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Octroi de la mention « Emploi Autorisé dans les Jardins ».

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Produit dangereux pour les chiens et/ou chats.

Cette préparation contient 25 mg/kg (0.0025%) de diféthialone comme matière active (CAS numéro 104653-34-1).

- 16 – AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement REACH (Règlement 1907/2006/CE)

Numéro de version : 12

Date de mise à jour : Avril 2010

Annule et remplace la version numéro : 11

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Paragraphes 2 et 15 : Ajout de la double classification (Classification Européenne et Française).

Paragraphe 7 : Modification de la rubrique ICPE.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles du produit et concernent une description du produit en conformité avec les réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité.

Cette fiche de données de sécurité est adaptée à la réglementation locale qu'on applique selon l'autorisation de distribution du produit qui nous a été accordée. Ces informations doivent servir de lignes de conduite et ne donnent aucune garantie sur les propriétés spécifiques du produit et des besoins spécifiques locaux.